

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE ET DES DROITS DES FEMMES
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SECRETARIAT GENERAL

Direction des
Ressources Humaines
(DRH)

ARRÊTÉ

Sous-direction des
carrières, des parcours
et de la rémunération des
personnels

Bureau des personnels du
travail et de l'emploi
(SD2E)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 97-364 du 18 avril 1997 modifié portant statut des contrôleurs du travail,

Vu le procès-verbal du dépouillement des votes émis le 4 décembre 2014 pour la désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des contrôleurs du travail,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2015 relatif à la composition de la Commission Administrative Paritaire du corps des contrôleurs du travail,

Vu les arrêtés des 20 mars et 10 avril 2015 portant modifications de la composition de la Commission Administrative Paritaire du corps des contrôleurs du travail,

Vu la démission en date du 20 mai 2015 de M. Manuel LACAMPAGNE, contrôleur du travail de classe normale représentant titulaire de la CFDT,

Vu la demande de M. Pierre DU CHATELLE-RÉSIE en date du 24 juin 2015 portant modification de son nom patronymique,

Vu la démission en date du 8 juillet 2015 de Mme Annie BOISGONTIER, contrôleur du travail hors classe, représentante suppléante de l'UNSA-ITEFA,

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

A R R Ê T É

Article 1er : la composition de la CAP du corps des contrôleurs du travail est modifiée comme suit:

I- Représentants de l'administration

M. Pierre DU CHATELLE-RÉSIE, chargé d'études à la direction générale du travail, au lieu de M. Pierre DU CHATELLE, suppléant.

.../...

II – Représentants du personnel :

Mme Éliane BÉGOT, contrôleur du travail hors classe, est nommée représentante suppléante UNSA-ITEFA en lieu et place de Mme Annick BOISGONTIER.

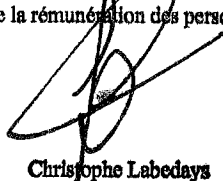
Mme Nathalie GOUBIE, contrôleur du travail de classe normale, est nommée représentante titulaire CFDT en lieu et place de M. Manuel LACAMPAGNE.

Mme Sophie VIAL, contrôleur du travail de classe normale, est nommée représentante suppléante CFDT en lieu et place de Mme GOUBIE nommée titulaire.

Article 2 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Paris, le **22 JUIL. 2015**

Pour les ministres et par délégation,
l'adjoint au sous-directeur des carrières, des parcours
et de la rémunération des personnels



Christophe Labedays